



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 22 au 28 août 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Syndicat professionnel / Statut ressources et moyens	Décret n° 2026-806 du 21 août 2026 relatif à la procédure de dépôt des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs dont les ressources sont inférieures à 230 000 €
Participation - intéressement	Arrêté du 20 août 2026 portant agrément de l'accord collectif du 20 juillet 2026 relatif à la participation des salariés aux résultats au sein des entreprises de moins de 50 salariés de la branche de l'hôtellerie de plein air

Formation professionnelle - Apprentissage

	RAS
--	-----

Santé et Sécurité au travail

	RAS
--	-----

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

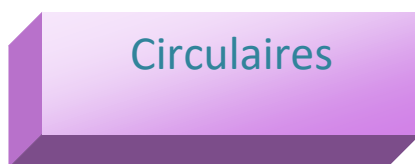
Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

Inspecteur du travail	Arrêté du 8 juillet 2026 portant titularisation des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2025 (issue du concours organisé en 2024)
Informatique et liberté	Décision du 24 août 2026 portant habilitation de certains agents de la Commission nationale de l'informatique et des libertés à effectuer les visites ou les vérifications portant sur les traitements relevant de l'article 31 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Budget de l'Etat – Finances

BOP 138, 220, 354	Arrêté du 18 août 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
BOP 155, 354	Arrêté du 18 août 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours
Concours- Examens	
	RAS
Nominations	
DREETS Île-de-France (UD Hauts-de-Seine)	Arrêté du 20 août 2026 confiant l'intérim de l'emploi de directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France - Mme Gwenaëlle BOISARD



	RAS
--	-----



[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail	
Violence morale / Rupture conventionnelle	Un salarié protégé souffrant d'une pathologie imputable à la dégradation de ses conditions de travail liée aux pratiques managériales de sa supérieure hiérarchique, minimisées par une enquête interne de l'employeur, a pu être amené à considérer, au moment de conclure une rupture conventionnelle, qu'aucune mesure ne serait prise par l'employeur pour remédier à ces dysfonctionnements. Cette situation de violence morale viciant son consentement faisait obstacle à ce que l'administration autorise la rupture, retient le Conseil d'État dans une décision du 24 juillet 2026. Conseil d'État, 24 juillet 2026, n° 505713 AEF, 27 août 2026
Chauffeurs VTC / Désactivation automatique / RGPD	Près de 825 millions d'euros : tel est le montant historique de l'amende infligée par l'Autoriteit Persoonsgegevens (AP), l'autorité néerlandaise de protection des données, à Uber, pour avoir pris des décisions individuelles automatisées interdites par le RGPD, notamment des désactivations de comptes de chauffeurs de sa plateforme. Cette sanction est l'aboutissement d'une plainte collective de la LDH au nom de 170 chauffeurs exerçant en France, instruite, avec la coopération de la Cnil,

	par le régulateur néerlandais, Uber ayant son siège européen aux Pays-Bas. Décision AP du 21 août 2026 AEF, 25 août 2026
Contrôle de l'activité des salariés / Limites du pouvoir de l'employeur	Sur les 83 sanctions prononcées par la Cnil en 2025, 16 portaient sur le non-respect des règles applicables à la vidéosurveillance des salariés, selon son rapport annuel. Alors qu'un quart des plaintes reçues en 2025 concernaient le travail, la Cnil, dans une fiche publiée le 9 juillet 2026, précise les limites du pouvoir de l'employeur en matière d'encadrement et de contrôle de l'activité de son personnel. Elle rappelle les conditions que doit respecter l'employeur qui veut mettre en place un dispositif de contrôle de l'activité des travailleurs. Fiche publiée le 9 juillet 2026 AEF, 24 août 2026
Contrat de travail	
	RAS
Relations collectives du travail	
Moyens du RSS / Accord préélectoral	Un arrêt du 3 juin a précisé que les heures passées par le représentant de section syndicale (RSS) pour négocier un protocole d'accord préélectoral, ne sont pas imputables sur ses temps de délégation et doivent être payées comme du temps de travail effectif. D'autre part, ses frais de déplacement pour se rendre à la négociation du protocole sont à la charge de l'employeur (voir le dossier jurisprudence hebdo no 115/2026 du 30 juin 2026. Cass. soc., 3 juin 2026, no 25-12.456 FS-B LSQ – jurisprudence hebdo, 25 août 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
Cancer du sein / Maladie professionnelle	Le tribunal judiciaire de Bayonne a reconnu le 3 juillet 2026 comme maladie professionnelle le cancer du sein d'une hôtesse de l'air ayant travaillé majoritairement de nuit pendant ses 30 ans de carrière, exposée de manière durable et régulière aux rayonnements ionisants et à la fumée du tabac jusqu'à son interdiction à bord des avions. La Cnam avait refusé cette prise en charge au motif que l'origine professionnelle, directe et essentielle, de la maladie n'est pas démontrée notamment par les données scientifiques sur le travail de nuit et l'exposition aux rayons ionisants. Tribunal judiciaire de Bayonne, 3 juillet 2026, n° 26/00036 (non disponible ce jour) AEF, 26 août 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
	RAS
Administration / Fonction publique	
	RAS

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)